



# POLITIQUE RSE DU CNES



<b>Autorisé pour application par</b>	<b>Philippe BAPTISTE</b> <b>Président Directeur Général du CNES</b> <b>Le : 07 OCT. 2024</b>	<b>Signature</b> 
--------------------------------------	--	---

Avant d'utiliser la version papier de ce document, vérifier sa version en vigueur sur l'espace **Système de Management** du Portail

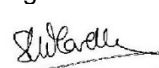


<b>POLITIQUE RSE DU CNES</b>	Référence : <b>CNES-SMC-P01-1039</b> Version : V3 Date : 01/02/2024 Page : 2/13
------------------------------	--

## Page d'analyse documentaire

Niveau de classification : Non Sensible
Résumé : ce document présente la politique de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) du CNES, l'engagement de la Direction et les grands enjeux du développement durable
Gestion en configuration : Oui
Version applicable disponible sur l'espace SMC du portail d'entreprise Galaxi

## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Modifications	Observations
1	19/08/2020	Création	
2	12/12/2022	Mise à jour	Prise en compte de l'évolution de l'organisation du CNES et du Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2025. Présentation des évolutions de la Politique RSE en réunion préparatoire du CCSE du 07/12/2022.
3	01/02/2024	Mise à jour	Fusion de la politique environnement (CNES-SMC-P01-920) au sein de cette politique RSE globale.

Préparé par	Sophie VILAREM, DDD Expert environnement Pierre BOUTTE, DDD Expert RSE, Le : 01/02/2024	Signature  
Approuvé par	Laurence MONNOYER SMITH, DDD Directrice de la Délégation au Développement Durable Le : 08/03/2024	Signature 

## DOCUMENTS APPLICABLES - DOCUMENTS DE REFERENCE

Référence		Titre du document
DR01	CNES-SMC-P01-923	Manuel de management SMC
DA01	2022-2025	Contrat d'Objectifs et de Performance
DA02		Agenda 2030 de l'ONU- feuille de route de la France

**POLITIQUE RSE DU CNES**

Référence : **CNES-SMC-P01-1039**

Version : V3

Date : 01/02/2024

Page : 3/13

DA03	N° 6145/SG	Circulaire du 25 février 2020 relative aux engagements de l'État pour les services publics écoresponsables
DA04	N°6363/SG	Circulaire sobriété énergétique et exemplarité des administrations de l'Etat
DA05	N° 6425/SG	Circulaire du 21 novembre 2023 Engagements pour la transformation écologique de l'Etat
DA06		Mieux agir. La planification écologique. Plan de planification France Nation Verte, septembre 2023

## **SOMMAIRE**

### **Table des matières**

<b>1. INTRODUCTION – DOMAINE D'APPLICATION.....</b>	<b>5</b>
<b>2. CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>3. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION.....</b>	<b>6</b>
<b>4. ENGAGEMENTS RSE AU CNES .....</b>	<b>6</b>
4.1 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE.....	6
4.2 PROMOUVOIR UN ESPACE PROTECTEUR ET DURABLE .....	7
4.3 CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE GRACE AU SPATIAL.....	7
4.4 RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU CNES .....	8
4.5 ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DES TERRITOIRES .....	9
<b>5. PERFORMANCE DE LA POLITIQUE RSE .....</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE : LES 3 PILIERS DE LA RSE DECLINÉS AU CNES.....</b>	<b>11</b>
VOLET SOCIÉTAL .....	11
VOLET SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.....	12
VOLET ENVIRONNEMENTAL .....	12

## 1. INTRODUCTION – DOMAINE D'APPLICATION

Conscient des responsabilités liées à son statut d'établissement public, le CNES affirme sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) et s'engage à contribuer à un monde durable et inclusif.

Le CNES s'engage pour que ses missions et activités aient des impacts positifs pour ses collaborateurs, les citoyens, la société, et la planète.

Dans un contexte caractérisé par des bouleversements géopolitiques, technologiques, sanitaires et économiques, **le CNES a pour ambition d'être à l'avant-garde du développement durable du secteur spatial**. Pour cela, il entretient un dialogue permanent avec ses parties prenantes afin de les associer à la création de valeur.

En particulier, le CNES agit pour promouvoir l'outil spatial au service de la compréhension des phénomènes environnementaux, de la protection de la nature, de la lutte contre les dérèglements climatiques et de l'utilisation durable de l'espace atmosphérique.

Cette Politique RSE, mise en œuvre dans le cadre de l'amélioration continue du CNES et de son système de management (SMC), est applicable sur tous les sites et activités du CNES.

## 2. CONTEXTE

**La politique RSE du CNES s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU**. A travers ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), cet agenda dessine une feuille de route pour la planète, les populations, la prospérité, la paix et par les partenariats. Ce programme a été décliné par la France dans une feuille de route nationale. La politique RSE du CNES exprime les 3 piliers du développement durable : social, sociétal et environnemental (Annexe) .

Par ailleurs, **le CNES s'inscrit dans le cadre fixé par l'Europe, l'État et ses politiques publiques** et rend compte de manière transparente de l'atteinte des objectifs notamment fixés par la Circulaire SPE<sup>1</sup>. Il s'efforce de contribuer à la réalisation des objectifs de planification écologique fixés par l'Etat, au plan national et sectoriel ainsi qu'au niveau territorial.

La politique RSE du CNES **recherche la satisfaction de l'ensemble de ses parties prenantes externes et internes**, afin de répondre à l'ensemble des responsabilités qui lui incombent du fait de son positionnement particulier.

**Le CNES remplit ses obligations de conformité réglementaire** liées à la sécurité des installations et moyens mis en œuvre sur ses sites. Concernant le CST et le CSG, les équipements, substances et mélanges dangereux qu'il utilise le classe parmi les établissements répondant, au sein du Code de l'environnement, à la législation et la réglementation des installations classées pour l'environnement (ICPE), le CSG étant également un site classé SEVESO seuil haut.

**En faisant de la RSE un objectif majeur de son COP<sup>2</sup>, le CNES ancre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance au cœur de sa stratégie**. Il veille à ce que sa politique RSE réponde aux politiques publiques et soit traduite par des actions concrètes qui font écho à ses missions.

---

<sup>1</sup> Services Publics Ecoresponsables

<sup>2</sup> Contrat d'Objectifs et de Performance 2022-2025 : objectif opérationnel 3.6 « Une politique de RSE ambitieuse ».

### 3. RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La Direction du CNES est responsable de l'efficacité de la Politique RSE ; elle s'engage à exercer un leadership responsable en prenant des engagements ambitieux de développement durable pleinement intégrés dans ses processus et ses instances de gouvernance en s'assurant de sa compatibilité avec l'orientation stratégique du CNES, le COP et le Système de Management Environnemental du CNES

Le Président du CNES confie à la Directrice de la Délégation au Développement Durable la mission d'animer la Politique RSE, en lien avec les directions, de lui rendre compte de sa réalisation et d'impulser des améliorations.

Les pilotes de processus, membres du Comex, garantissent l'atteinte des engagements dont ils portent la responsabilité, gèrent les opportunités et les risques, favorisent les améliorations et l'implication du personnel dans la mise en œuvre de la feuille de route RSE.

### 4. ENGAGEMENTS RSE AU CNES

Le CNES a défini 5 enjeux principaux de RSE en prenant en compte l'avis de ses parties prenantes<sup>3</sup>.

#### 4.1 AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE



L'ambition RSE est au cœur des préoccupations de la politique Ressources Humaines du CNES. Elle est d'abord portée par un dialogue social riche et constructif qui veille à favoriser la diversité, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le bien-être au travail.

Les dispositifs RH, véritables leviers d'action, incarnent au quotidien les valeurs portées par le CNES, son engagement dans ce domaine et sa volonté de veiller au plus grand épanouissement professionnel, individuel et collectif de ses collaborateurs. Cela se traduit concrètement par des dispositifs de recrutement et d'intégration des nouveaux collaborateurs de plus en plus inclusifs, des actions de formation tout au long de la vie professionnelle comme source de développement de compétences et d'ouverture, la recherche d'un équilibre autour de la flexibilité du travail afin de mettre à la disposition des collaborateurs un cadre de travail accueillant.

Grâce à des actions pédagogiques accessibles à tous, le CNES utilise l'espace comme levier d'éducation et de promotion des métiers scientifiques et techniques.

Enfin le CNES s'engage en faveur d'une gouvernance exemplaire. Elle se traduit par un dialogue social de qualité, des relations de confiance avec nos fournisseurs, le strict respect des règles de déontologie et d'éthique et un fonctionnement transparent vis-à-vis des instances de contrôle et d'évaluation du CNES.

<sup>3</sup> Etat (tutelles, ministères), organismes internationaux et agences, Europe (UE, ESA, CE), partenaires industriels, communautés utilisatrices du spatial, collectivités, collaborateurs et IRP. Les entretiens réalisés ont permis de réaliser une analyse de matérialité simple définissant les priorités du CNES en fonction de son contexte d'action.

## 4.2 PROMOUVOIR UN ESPACE PROTECTEUR ET DURABLE



Le CNES assure la **sécurité et la durabilité des opérations spatiales**. Il s'engage à maîtriser les activités (opérations spatiales et exploitation des aérostats) susceptibles de présenter un risque pour les personnes, les biens, la santé publique et l'environnement.

Il est un acteur majeur des initiatives européennes sur la gestion du trafic spatial (STM) en agissant dans les deux volets suivants :

- **Sur le volet réglementaire et normatif** pour proposer un cadre technique et opérationnel, pragmatique et graduel mettant en position favorable l'écosystème européen dans la compétition internationale ; il a également un rôle de contrôle de la conformité des lancements et des opérations satellites en application de la Loi sur les Opérations Spatiales (LOS),
- **Sur le volet capacitaire et opérationnel**, pour consolider la position de la France dans le consortium Européen de surveillance de l'Espace (EU-SST) en s'appuyant sur le développement d'une infrastructure sol nationale et d'un système d'information associé pour contribuer à la fourniture de services performants d'anticollision et de non prolifération des débris spatiaux.

Il contribue à la **prévention des situations de conflit** en mettant à disposition de l'État et de la défense les systèmes spatiaux et les chaînes de traitement utiles aux besoins de surveillance et d'écoute, voire de dissuasion.

Il développe **les infrastructures spatiales au bénéfice de tous** (mesure des variables climatiques, applications terrestres des missions scientifiques, observation de la terre...).

Enfin, l'engagement du CNES pour **maintenir l'autonomie d'accès à l'espace** (lanceurs et port spatial européen à Kourou) est la condition indispensable pour le développement de services utiles aux populations et à la recherche scientifique.

## 4.3 CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE GRACE AU SPATIAL



Le CNES contribue **au rayonnement économique du secteur spatial et à sa performance et au développement de la recherche scientifique** dans une perspective de durabilité, de résilience et de souveraineté.

Acteur majeur de la politique industrielle de l'État, le CNES met en œuvre **une politique de soutien industriel tout en favorisant l'innovation**.

Pour ce faire, le CNES mobilise son écosystème d'entreprises et de start-ups pour la réalisation de programmes spatiaux de toute nature, en développement et en exploitation, dans le cadre de grands programmes nationaux d'investissement dont il a la charge et de coopérations internationales.

**Par ses activités de recherche et de préparation du futur**, le CNES favorise également l'innovation et la créativité pour assurer la soutenabilité des activités spatiales dans le cadre des limites planétaires. Il apporte son appui à l'ensemble de la filière pour la diminution de son

empreinte environnementale (notamment carbone) par la diffusion d'outils, le partage d'expérience, et le soutien à l'innovation.

Depuis plusieurs décennies, **nombre de missions spatiales ont contribué à la connaissance dans de très nombreux domaines scientifiques**. Le CNES, le monde académique et la communauté industrielle œuvrent en permanence pour offrir des outils opérationnels, toujours plus performants, qui contribuent à apporter des réponses aux problématiques scientifiques émanant d'entités publiques et privées.

#### 4.4 RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DU CNES



**Le CNES prend toute sa part dans les objectifs nationaux et européens** en matière de développement durable. Il mène une démarche volontariste pour atteindre **le zéro émissions nettes en 2050, et s'efforce de préserver la biodiversité et de réduire son empreinte environnementale afin de s'inscrire dans les limites planétaires**.

**Pour réduire l'empreinte environnementale de ses projets, ses activités et de ses établissements**, le CNES développe des actions sectorielles ambitieuses ciblées dans 11 domaines prioritaires : achats durables, alimentation, bas carbone et énergie, bâtiments et infrastructures, biodiversité, communication responsable, déchets et économie circulaire, préservation de l'eau, mobilité, numérique, projets spatiaux.

L'empreinte du CNES **étant étroitement liée à celle de ses partenaires et de son écosystème**, il agit sur toute la chaîne de valeur **dans la conduite de ses projets et de ses activités**. Il développe des outils pour mieux maîtriser son impact (matrices d'achats, outils de suivis des émissions de gaz à effet de serre, outils d'analyse de cycle de vie, etc.) avec ses parties prenantes, et s'efforce, lorsque cela est pertinent, de les partager.

Sur ses établissements, il organise la sobriété énergétique et le passage aux énergies renouvelables (ENR) via des programmes ambitieux de construction et de rénovation de ses infrastructures

**Particulièrement attentif aux conséquences de l'érosion accélérée de la biodiversité** et aux menaces actuelles qui pèsent sur l'ensemble des écosystèmes naturels, le CNES engage une politique volontariste de protection du patrimoine exceptionnel dont il a la charge en Guyane. Dans le cadre de la labellisation « Entreprises engagées pour la nature »<sup>4</sup>, il s'attache à mettre en œuvre des plans de gestion de la biodiversité au CST et au CSG, à tenir l'objectif de zéro artificialisation nette au CST et au CSG, à valoriser les sujets de thèses et actions d'innovation et de R&T en lien avec la biodiversité, à développer des application avals (SCO et Connect by CNES notamment), à former les salariés et à conduire des actions éducatives à destination du grand public, des jeunes, des étudiants et des enseignants.

<sup>4</sup> Label national de l'Office Français de la Biodiversité qui s'accompagne d'un plan d'entreprise pour la protection des espaces naturels du CNES.



#### 4.5 ACCOMPAGNER LA RESILIENCE DES TERRITOIRES



Le CNES mobilise son expertise et ses relations privilégiées avec des organismes de recherche pour **accompagner les territoires, les régions et les métropoles dans l'adaptation aux défis des dérèglements climatiques et dans leur lutte contre les catastrophes naturelles.**

Ainsi, le **CNES fait du climat l'une de ses priorités opérationnelles** pour la résilience des territoires avec la mise en place du SCO et d'applications avals de Connect by CNES, le développement des missions dédiées à l'hydrologie, à l'étude du méthane, du CO<sub>2</sub> et de l'atmosphère, et la contribution à la pérennité du programme Copernicus. Dans ce cadre, il contribue à l'amélioration de la connaissance, à la production de données et à l'adaptation des territoires au service des scientifiques et des acteurs publics et privés.

Avec ses missions et son expertise reconnue en matière d'observation de la Terre, le CNES a permis à la France de se positionner comme acteur majeur pour accompagner les territoires à l'international, à la fois **lors d'actions ponctuelles de gestion des catastrophes naturelles** mais également en soutenant la communauté scientifique pour apporter des outils d'aide à la décision en prévention d'événements extrêmes.

Dans le champ de la sécurité civile, le CNES apporte son soutien aux acteurs nationaux en vue de faciliter la contribution des capacités spatiales aux **missions des forces de sécurité intérieure et de secours**. En tant que centre de service SAR Galileo et dans le cadre de Cospas-Sarsat, le CNES développe et opère notamment les nouveaux services à base de systèmes spatiaux.

Enfin, le CNES participe, par les télécommunications spatiales, au désenclavement sanitaire et à une égale qualité de soin pour tous.

### 5. PERFORMANCE DE LA POLITIQUE RSE

La Politique RSE est déclinée dans tous les processus du CNES sous forme d'un plan cohérent (feuille de route) et d'actions placées sous la responsabilité des directions dont la performance est évaluée annuellement.

Elle fait l'objet d'audits (réglementaires, processus et internes), et de différents bilans (bilan social...) qui complètent la vision de la performance RSE du CNES.

La gouvernance de la politique RSE et l'évaluation de sa performance reposent sur les instances suivantes :

- **Comités directeurs des processus SMC.** Les directeurs et pilotes de processus y évaluent le niveau de réalisation des objectifs, leur performance et les tendances (indicateurs, résultats d'audit...), ainsi que les modifications à apporter (enjeux, besoins des parties intéressées, risques et opportunités...).
- **Commissions RSE des CSE.** Elles suivent la réalisation de la feuille de route RSE et la performance des différents processus, proposent des évolutions et s'assurent de la cohérence des politiques mises en œuvre.

- **Comité directeur de la RSE.** Présidé par le DGD, il valide le bilan de la politique RSE, de l'avancement de la feuille de route ainsi que du tableau de bord RSE (indicateurs de performance), consolidés par la DDD après apports des différentes directions. Le bilan est communiqué en interne sur le portail d'entreprise. Un extrait des principaux résultats figure dans le Rapport d'activité du CNES.
- **Revue du SMC.** La Direction du CNES procède annuellement à une revue afin de s'assurer de la performance, de l'efficacité et de l'adaptation du SME. La revue est nourrie par le bilan réalisé en codir RSE et permet de décliner les actions dans chaque processus. Elle est présidée par le Directeur Général Délégué en présence des directeurs. La DDD présente la composante RSE du SMC<sup>5</sup>. La synthèse de la performance de la politique RSE est traitée au titre du processus Manager le CNES (P01).
- **Comex** et **RTD.** Permettent la présentation régulière de bilans sectoriels de la feuille de route, et la validation d'évolutions stratégiques.
- **Comité d'audit du Conseil d'Administration.** Il évalue le bilan de la politique RSE présenté dans le rapport d'exécution du Contrat d'Objectifs et de Performance.
- **Commission de durabilité.** Elle a pour fonction d'évaluer les diverses stratégies mises en place dans le cadre de la politique RSE de conseiller le CNES pour améliorer sa performance et valoriser ses actions. Elle rapporte au Conseil d'Administration du CNES.

---

<sup>5</sup> La composante qualité est présentée par l'IGQ

## ANNEXE : LES 3 PILIERS DE LA RSE DECLINÉS AU CNES

Les 17 objectifs de développement durable de l'ONU se répartissent en 3 grands piliers de la RSE que le CNES décline.



### VOLET SOCIÉTAL

Le rôle du CNES est de permettre à l'écosystème spatial français de s'adapter aux nouvelles dynamiques économiques et géopolitiques du secteur, de promouvoir l'usage de la donnée spatiale, de produire des services et de développer la connaissance. Le CNES valorise l'écosystème spatial français, veille à ce qu'il reste compétitif à l'échelle européenne et internationale, répond aux besoins des citoyens, et s'inscrit dans la trajectoire de diminution de son empreinte environnementale selon la trajectoire prévue en Europe et en France. En tant qu'entreprise publique, le CNES est au service de l'intérêt général défini par les citoyens et mis en œuvre par les représentants de la nation.

Le secteur spatial représente une industrie de haute technologie, pourvoyeuse d'emplois hautement qualifiés et moteur d'innovation important, dont les développements technologiques irriguent et bénéficient de ceux de nombreux autres secteurs stratégiques (microélectronique, aéronautique, défense). En s'appuyant sur le développement du numérique et de l'IA, les technologies et données spatiales ont également un effet de levier pour **le développement d'écosystèmes nouveaux**. Le secteur spatial aval constitue notamment un réservoir de croissance important, avec le développement de nouvelles applications et de nouveaux services utilisant des données spatiales dans des domaines d'avenir, notamment au profit du développement durable (adaptation et aménagement des territoires, santé, mobilité, agriculture, gestion des ressources en eau, gestion des risques).

Le CNES, en tant qu'établissement public a un devoir d'exemplarité. A cette fin, le CNES dispose d'une **charte d'éthique et de déontologie**, d'un **comité d'éthique spécifique à ses missions spatiales** et d'un code de conduite des collaborateurs pour contribuer à la **lutte contre la corruption**.

## **VOLET SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**

Le CNES fait du **bien-être de ses collaborateurs** une priorité et la met en œuvre grâce à un dialogue social permanent entre la direction et les instances représentatives du personnel qui se traduit par de nombreux accords comme par exemple celui portant sur le télétravail ou encore concernant l'équilibre entre la vie professionnelle et personnelle des salariés.

**L'accompagnement des collaborateurs** débute dès leur recrutement avec chaque année un « Séminaire Interne Nouveaux Embauchés » auquel toutes les directions contribuent.

Le CNES s'engage en faveur **de la mixité et de la diversité** dans ses effectifs par l'application des plans et accords professionnels élaborés avec les représentants du personnel.

La politique RH du CNES a également pour objectif **le développement des compétences** des collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle. Pour maintenir un haut niveau de compétences et l'expertise, le CNES dispose d'une politique de formation ambitieuse et innovante, adossée à un accord relatif à la formation professionnelle, au développement et à la valorisation des compétences.

**La mobilité interne**, professionnelle ou géographique, est un enjeu fort pour le CNES. Elle permet d'offrir une opportunité pour chacun d'améliorer son expérience et ses compétences en prenant de nouvelles responsabilités et en s'adaptant à un nouvel environnement tout en favorisant l'adéquation permanente des compétences et savoir-faire de chaque salarié aux besoins de l'entreprise.

Par ailleurs, le CNES en tant qu'établissement public doit aussi donner l'exemple et **promouvoir cette même dynamique vis-à-vis de l'écosystème spatial**, ce qui se traduit par la mise en place d'une politique achat ambitieuse et par la co-construction de référentiels RSE dans les activités de l'écosystème spatial.

## **VOLET ENVIRONNEMENTAL**

Les conséquences des activités anthropiques sur l'environnement menacent directement la biodiversité, l'habitabilité de la planète et le bien-être des populations.

La France a fait des enjeux climatiques et environnementaux des objectifs nationaux portés au plus haut sommet de l'Etat, s'appuyant sur une planification écologique déclinée dans les territoires. Pour atteindre ces objectifs, elle s'appuie sur un important corpus légal et réglementaire<sup>6</sup> que le CNES applique.

**Les différentes missions du CNES contribuent ainsi notamment à la compréhension, à la mesure et à la lutte contre le changement climatique. Il favorise l'adaptation au changement climatique, outille la gestion des ressources naturelles et l'aide aux situations de crise.**

Les données produites grâce aux missions spatiales permettent aux décideurs publics de définir les mesures appropriées pour limiter les conséquences du dérèglement climatique et s'adapter.

Pour autant, **le secteur spatial est la seule activité humaine affectant directement toutes les couches de l'atmosphère**. L'ensemble du secteur spatial doit donc prendre sa part à l'effort de réduction de l'empreinte environnementale demandé aux citoyens et aux entreprises, et s'inscrire dans une trajectoire vertueuse, durable et soutenable sur le moyen et le long termes.

En tant qu'établissement certifié ISO 14001, le CNES se doit d'identifier **les aspects environnementaux significatifs de ses activités** (consommation de ressources, énergie, transports...) afin de maîtriser ceux qui ont un impact environnemental négatif significatif (perte de

---

<sup>6</sup> Loi climat et résilience, SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone), décret tertiaire (réduction consommation énergie dans les bâtiments du tertiaire), loi REEN (réduction empreinte environnementale du numérique), circulaire SPE (Services Publics Ecoresponsables), PNAD (plan national achats durables), loi AGEC (anti gaspillage pour une économie circulaire), etc.

biodiversité, pollution de l'air...) et d'optimiser ceux qui sont bénéfiques à l'environnement (utilisation des énergies renouvelables...).

Cette politique fournit un cadre cohérent de la volonté du CNES d'améliorer sa performance environnementale au delà du seul respect des obligations réglementaires. Ceci est illustré par **la volonté de maintenir une certification ISO 14001 couvrant tous les sites et activités du CNES.**

**Le CNES prend des engagements volontaires pour renforcer sa performance** et mieux accompagner la réduction de son empreinte environnementale: BEGES élargi au Scope 3<sup>7</sup> réalisé tous les 2 ans<sup>8</sup>, labellisation *Entreprise engagée pour la nature*<sup>9</sup>, etc.

---

<sup>7</sup> Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre. Scope 3 : émissions de GES indirectes (achats)

<sup>8</sup> A partir de 2024, pour mieux suivre les engagements liés au plan de sobriété et à la stratégie bas carbone.

<sup>9</sup> Label d'Etat décerné par l'Office Français de la Biodiversité